

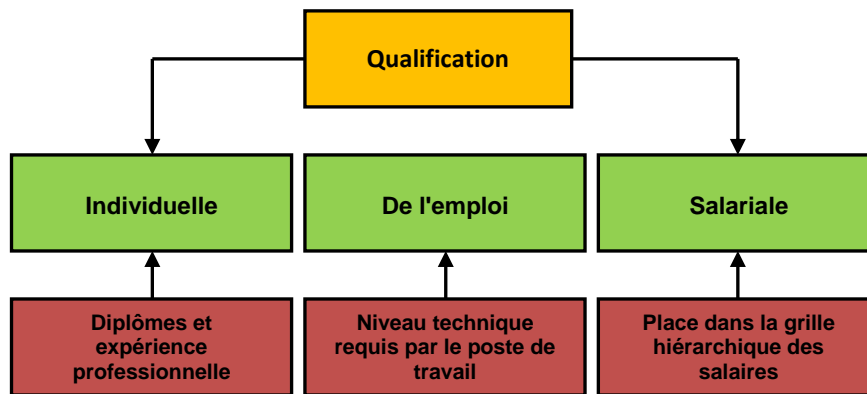
22 – L'EMPLOI EST-IL DE PLUS EN PLUS QUALIFIE ?

A – Qu'est-ce que la qualification de l'emploi ?

a) – Définitions

1. La qualification peut se définir comme l'ensemble des aptitudes acquises par l'individu ou requises pour occuper un emploi. Elle comprend :
 - ✓ La qualification de l'emploi, définie par l'employeur en fonction du poste de travail qu'il cherche à pourvoir. Cette qualification dépend du niveau technique et du type d'organisation du travail choisis par l'entreprise. Elle est définie au moment de l'embauche et elle est certifiée sur le contrat de travail.
 - ✓ La qualification individuelle, qui comprend l'ensemble des aptitudes personnelles de l'individu qui résultent de sa formation initiale (niveau de diplôme), de son expérience professionnelle acquise sur le tas (effet d'apprentissage) ou par la formation permanente, mais aussi de ses qualités personnelles.
 - ✓ La qualification salariale, définie par les conventions collectives, est le résultat de négociations entre les syndicats et le patronat. Elle place le salarié dans une grille hiérarchique de salaires qui renvoie à un certain niveau de qualification (OS, OP, technicien...).

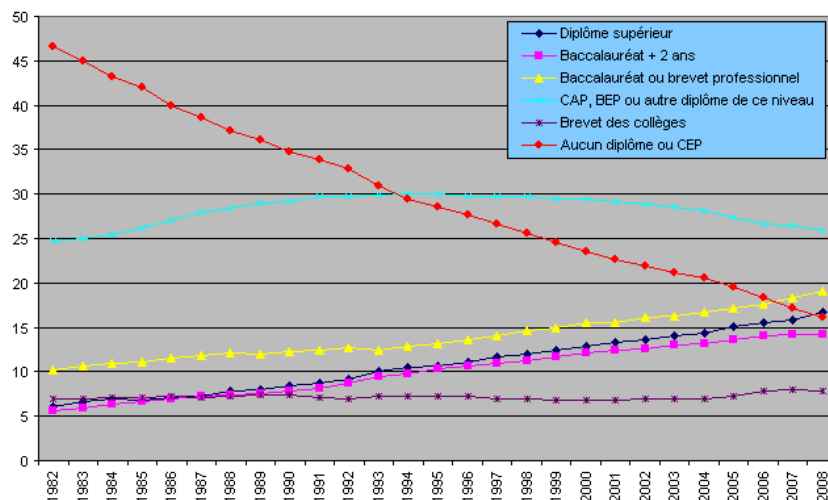
Ces 3 pôles de ce que l'on appelle le « triangle de la qualification » ne convergent pas nécessairement. Un diplômé du supérieur peut occuper un emploi inférieur à sa qualification individuelle. De même, par le jeu des reclassements, un salarié peut avoir une qualification salariale qui ne correspond pas à la place qu'il occupe. Parfois, les mots évoluent sans que le métier change : l'hôtesse de caisse a remplacé la caissière, l'agent de production s'est substitué à l'ouvrier spécialisé...



b) – La montée des qualifications individuelles

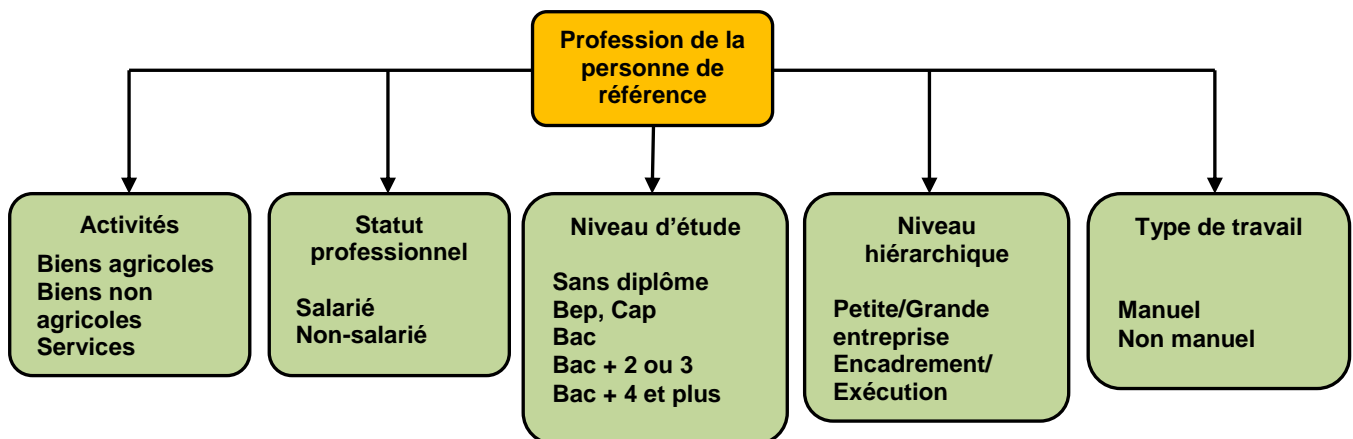
2. Depuis une cinquantaine d'années les qualifications individuelles progressent : la part des diplômés dans une génération s'élève. Concrètement, deux variables importantes ont connu une forte progression depuis cinquante ans : d'une part, la durée moyenne de la formation initiale de la population active, qui passe de 8,1 ans en 1954 à 12,4 ans en 1996 ; d'autre part, la proportion des actifs occupés ayant au moins le baccalauréat, qui est passée de 4,7 % en 1954 à 51,5 % en 2008. A l'inverse la part des personnes sans aucun diplôme a fortement diminué, de 45% des emplois en 1982 à 16% de nos jours. On en déduit donc une baisse globale de la part des moins diplômés et une hausse très sensible de la part des diplômés. Appréciee au regard du niveau de diplôme, la qualification des personnes occupant un emploi s'est accrue.

Emploi selon le plus haut diplôme obtenu (en %)



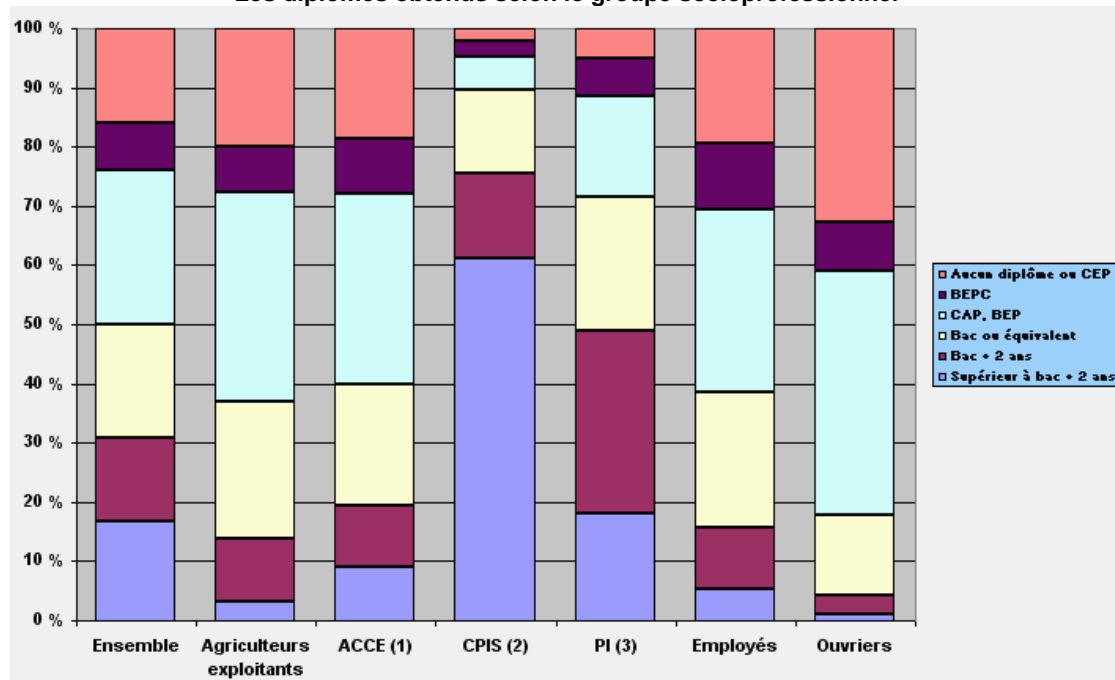
c) – La montée des qualifications salariales et de l'emploi

3. La progression de la qualification des emplois et de la qualification salariale peut être mesurée à partir de l'évolution de la structure des catégories socioprofessionnelles (CPS). Une CSP rassemble tous les individus qui ont des métiers ou des professions socialement proches. Ainsi, une caissière, une vendeuse, une aide soignante vont être rangée dans la catégorie des employés parce qu'elles effectuent un travail salarié d'exécution dans le secteur des services.
4. Pour déterminer cette proximité sociale, l'Insee, part de la profession de l'individu (pour la population active) ou de la « personne de référence du ménage » (pour l'étude des ménages) et utilise cinq critères principaux :
 - ✓ Le statut professionnel qui distingue les indépendants des salariés ;
 - ✓ Le secteur d'activité qui sépare les activités agricoles (liées à la terre), les activités industrielles (production de biens non agricoles) et les activités de services.
 - ✓ Le niveau de qualification, en partie donné par le niveau de diplôme requis pour obtenir une place dans la hiérarchie de l'entreprise.
 - ✓ La place hiérarchique qui est donnée par la taille de l'entreprise pour les indépendants, et par la distinction entre les postes d'encadrement et les postes d'exécution pour les salariés.
 - ✓ Le type de travail : manuel ou non manuel.



5. La progression des qualification est plus facile à mesurer pour les catégories salariées que pour les non salariés. On distingue six grandes PCS :
 - ✓ Les « agriculteurs exploitants » (AE) sont des indépendants (y compris les aides familiaux) qui produisent manuellement des biens agricoles. Ils n'ont pas besoin de diplômes et leur expérience professionnelle a été souvent acquise au sein de la famille qui a transmis l'exploitation. Cependant, de nos jours, les jeunes agriculteurs poursuivent leurs études dans des lycées agricoles jusqu'au bac ou au BTS avant de reprendre l'exploitation familiale. 38% ont le bac ou plus en 2008.
 - ✓ Les « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » (ACCE) sont aussi, à l'exception des PDG et des gérants salariés, des indépendants. 40% ont le bac ou plus en 2008.
 - Les artisans vendent des biens ou des services qu'ils ont produit manuellement seul ou avec moins de 10 salariés. Ils ont, en général, un diplôme professionnel exigé par leurs corps de métier (boulangier, ébéniste, plombier...).
 - Les commerçants vendent des biens qu'ils ont achetés ou sont des prestataires de services. Ils emploient moins de 10 salariés. Ils n'ont pas besoin de diplômes professionnels pour exercer.
 - Les chefs d'entreprise dirigent des entreprises de 10 salariés et plus. Les dirigeants des grandes entreprises sont, en général, très diplômés.
 - ✓ Les « cadres et professions intellectuelles supérieures » (CPIS) rassemblent des indépendants (les professions libérales) et des salariés qui ont un niveau élevé de diplôme et des postes d'encadrement ou de responsabilité (juge, avocat, professeur, médecin, cadre commercial, ingénieur...). 90% ont le bac ou plus et 60% sont diplômés du supérieur (Bac + 3 et plus) en 2008.
 - ✓ Les « professions intermédiaires » (PI) sont, dans la plupart des cas, des salariés moyennement diplômés qui occupent une position hiérarchique intermédiaire entre les cadres supérieurs et les salariés d'exécution (infirmière, comptable, CPE, technicien...). 70% ont le bac ou plus et 50% sont à bac + 2 (DUT, BTS) ou plus en 2008.
 - ✓ Les « employés » sont des salariés d'exécution qui produisent des services. Les trois-quarts de ces emplois sont exercés par des femmes. 39% ont le bac ou plus en 2008.
 - ✓ Les « ouvriers » sont des salariés d'exécution qui exercent un travail manuel et produisent des biens agricoles et industriels. Les ouvriers qualifiés ont un diplôme (Bep, Cap) ou ont reçu un apprentissage assez long. 80% des ouvriers sont des hommes. 20% ont le bac ou plus en 2008.

Les diplômes obtenus selon le groupe socioprofessionnel



Les PCS les plus qualifiées, les cadres et les professions intermédiaires, représentaient 13,7% des emplois en 1954. De nos jours, ils en représentent 41%. Ceci montre la forte progression de la qualification des emplois.

Evolution des PCS (en % de la population active occupée)

PCS/CSP en %	1954	1975	2009
1 – Agriculteurs exploitants	20,7	7,8	2,0
2 – Artisans, Commerçants, Chef d'entreprise	12,0	8,1	6,3
3 – Cadres et professions intellectuelles supérieures	2,9	7,1	16,6
4 – Professions intermédiaires	10,8	16,0	24,3
5 – Employés	16,1	23,5	29,4
6 – Ouvriers	37,5	37,5	21,5
Total	100	100	100
Effectifs (en milliers)	19 185	21 699	25 691

(Sources : Insee 2010)

6. On peut donner plusieurs explications à cette évolution de la structure sociale de la population active occupée française.

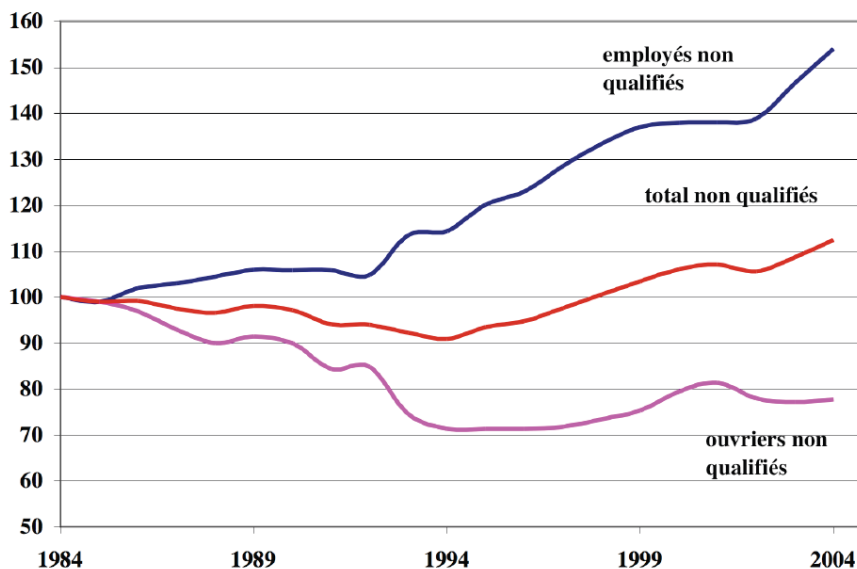
- ✓ Le progrès technique exige des salariés de plus en plus qualifiés pour concevoir, entretenir et maîtriser les nouvelles technologies. Les ingénieurs, les techniciens et les métiers d'expertise ont connu une très forte expansion en 50 ans. Leur nombre a été x par 9.
- ✓ La taille des entreprises et des administrations s'est agrandie à la suite de mouvements de concentration et du développement des services de l'Etat. Il faut donc embaucher un personnel d'encadrement de plus en plus important pour diriger et contrôler tout le personnel de ces bureaucraties privées et publiques.
- ✓ La formation de ces salariés qualifiés a obligé l'Etat à recruter un nombre croissant d'enseignants du secondaire et du supérieur (leur nombre a été multiplié par 9), qui font partie des professions intellectuelles supérieures.

d) – Le maintien d'emplois peu qualifiés et leur progression dans les services

7. Cependant, cette progression des emplois qualifiés ne doit pas faire oublier l'importance des emplois peu qualifiés. Les ouvriers et les employés, qui représentaient 53,6% des emplois en 1954, représentent toujours la moitié des emplois en 2009. En 1954, on avait 3 ouvriers pour deux employés. De nos jours, le rapport s'est quasiment inversé. En 2008, on compte 3,5 millions d'employés non qualifiés (soit à peu près la moitié de cette catégorie) et 2 millions d'ouvriers non qualifiés (soit un tiers des ouvriers).

8. **De plus, dans les services, on observe une forte progression des emplois peu qualifiés** : les emplois de service à la personne (gardiennage, livreurs de pizza, auxiliaire de vie, femme de ménage, caissière...). La responsabilité principale de cette dégradation tient sans doute aux politiques successives d'allègements de « charges » sur les bas salaires, qui incitent à créer des emplois non qualifiés (de plus en plus souvent à temps partiel) et à laisser les salariés correspondants végéter en bas de l'échelle. Or, les deux familles de métiers dont on attend le plus grand nombre de créations nettes d'emplois entre 2005 et 2015 sont dans les services aux particuliers (notamment les assistantes maternelles et aides à domicile, avec 240 000 emplois ajoutés) et dans la santé (notamment aides soignant-e-s et infirmier-e-s, avec ensemble 230 000 emplois en plus). Dans les deux cas, ce sont des emplois de service, salariés pour l'essentiel, et fortement féminisés.

Evolution de l'emploi non-qualifié en France (base 100 = 1984)



Les métiers qui créeront le plus d'emplois entre 2005 et 2015

	Créations nettes d'emploi entre 2005 et 2015 (en milliers)	Créations nettes en % de l'emploi en 2005	% de femmes en 2002	Niveau de qualification
T2 Assistants maternels, aides à domicile	211	28 %	99 %	Employé peu qualifié
M0 Informaticiens	149	33 %	20 %	Cadre
V0 Aides soignants	149	32 %	91 %	Employé qualifié
L5L6 Cadres administratifs et dirigeants	131	20 %	36 %	Cadre
L2 Employés administratifs	100	16 %	76 %	Employé qualifié
R4 Cadres commerciaux	97	24 %	25 %	Cadre
J1 OQ manutention	92	22 %	11 %	Ouvrier qualifié
T1 Employés de maison	80	27 %	98 %	Employé peu qualifié
V1 Infirmiers, sages-femmes	78	17 %	87 %	Profession intermédiaire
E1 OQ industries de process	77	17 %	23 %	Ouvrier qualifié
Total des 10 FAP	1 164	23 %	57 %	
Ensemble des 80 FAP	1 513	6 %	45 %	

Lecture : entre 2005 et 2015, le nombre de personnes travaillant dans la famille professionnelle T2, regroupant les assistantes maternelles et les aides à domicile, augmentera de 211 000, soit une progression de 28 % par rapport au nombre de personnes en emploi dans cette FAP en 2005. En 2002, 99 % des personnes en emploi dans cette FAP étaient des femmes.

Sources : DARES, modèle Flip-Fap, INSEE, Enquête Emploi 2002

